

Commune de RANSPACH***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL*****Séance du 16 JUIN 2022 à 20h00**

sous la présidence de Monsieur Jean-Léon TACQUARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15Nombre de conseillers en exercice : 14Nombre de conseillers présents : 08

M. Jean-Léon TACQUARD	Maire,
M. Eric ARNOULD	Adjoint au Maire,
Mme Catherine PITROSKY	Adjointe au Maire,
Mme Carole BOURRE	Adjointe au Maire,
Mme Marie ANSELM	Adjointe au Maire
Mme Céline ALESSANDRELLI	Conseillère Municipale Excusée
M. Laurent COLOMBO	Conseiller Municipal Procuration à M. TACQUARD
Mme Simone FEST	Conseillère Municipale,
Mme Julie FLAIG	Conseillère Municipale Excusée
M. Grégory GERARD	Conseiller Municipal
Mme Carol HEMMER	Conseillère Municipale
Mme Christelle KEMPF	Conseillère Municipale
M. Hervé KOEHL	Conseiller Municipal Procuration à Mme HEMMER
Mme Christelle PEIREIRA	Conseillère Municipale Absente

Préambule

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Observations éventuelles du PV du 07 avril 2022
3. Décision modificative pour le budget primitif 2022
4. Passage à la M57 en janvier 2023
5. Convention Règlement Général de Protection des Données
6. Projet de réfection de l'église de Ranspach
7. Demandes de subventions
8. Emploi de jeunes en période estivale
9. Signature d'un bail à ferme

Préambule

Monsieur le Maire salue l'ensemble des conseillers municipaux présents à la troisième séance de l'année.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07 et demande que quatre points supplémentaires soient inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., Madame Catherine PITROSKI, est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mademoiselle Sophie BOURGOINT, Secrétaire de mairie.

2. Observations éventuelles procès-verbal de la séance du 07 avril 2022

Le procès-verbal, dont copie conforme a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

3. DEL220616-01 DECISION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur matérielle lors de l'élaboration du Budget Primitif, il est nécessaire de faire une Décision Modificative afin de rectifier deux anomalies, à savoir :

1- Correction du 023/021

Chapitre 021 (section d'investissement) : +111 000 €

2- Correction des dépenses imprévues

Chapitre 022 (section de fonctionnement) : - 16 000 €

Chapitre 011 article 60622 (section de fonctionnement) : + 16 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS (Mme FEST et M. ARNOULD),

DECIDE :

⇒ d'approuver la Décision Modificative

4. DEL220616-02 PASSAGE A LA M57

Monsieur le Maire explique que le référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé au 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

DECIDE :

⇒ d'approuver une application anticipée du référentiel M57 nomenclature développée, dès janvier 2023

5. DEL220407-03 CONVENTION REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNES

Monsieur le Maire précise que la convention RGPD est arrivée à son terme. Il est donc nécessaire de renouveler cette adhésion à la mission RGPD pour une continuité de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

DECIDE :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- ⇒ d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- ⇒ d'autoriser le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

6. DEL220616.04 PROJET DE REFECTION DE L'EGLISE DE RANSPACH

Monsieur le Maire explique que des travaux de réfection de chauffage sont nécessaires dans le cadre de l'entretien de l'édifice religieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

DECIDE :

- ⇒ de permettre à la commune de prendre en charge le financement des travaux de réfection

7. DEL220616.05 DEMANDE DE SUBVENTIONS

Une subvention de la commune de Ranspach a été sollicitée par :

- **L'ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE (AFSEP)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

DECIDE :

- ⇒ De ne pas attribuer de subvention à cette association

08. DEL220616.06 EMPLOI DE JEUNES EN PERIODE ESTIVALE

Monsieur le Maire propose de retenir les 4 postulants pour travailler avec les agents du service technique durant les mois de juillet et d'août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

ADOpte les conditions d'embauche comme suit :

- durée de 15 jours par candidat retenu,
- un seul candidat sera retenu par famille,
- recourir aux services du Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour la partie administrative
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition à intervenir et tout autre document y afférent,
- rémunération selon la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux (catégorie C au 1er échelon et dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021)
- approbation des 4 postulants

09. SIGNATURE D'UN BAIL A FERME

Monsieur le Maire expose que la commune de RANSPACH est propriétaire des parcelles, section 1 n°0124 et section 4 n°0010, qui jusqu'à présent sont louées et entretenues par Monsieur JAEGGY.

Ce dernier s'est entendu avec la SCEA FERME DU KOESTEL pour effectuer une mutation des terres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

DECIDE :

- De délibérer sur ce point au prochain conseil, après étude du projet de bail concernant les parcelles

10. DIVERS ET COMMUNICATION

A. Permis de ramassage des menus produits forestiers en forêt communal

Monsieur le Maire rappelle que 4 cartes de circulation en forêt n'ont jamais été récupérées. Elles demeurent donc impayées.

Monsieur le Maire propose, étant données les dates très anciennes d'émission des cartes, de ne pas donner suite à ces impayés.

Il précise toutefois que les contrôles de circulation motorisée en forêt seront renforcés et assurés par la Brigade Verte.

B. Protocole de nettoyage pour les bâtiments écoles

Monsieur le Maire présente les différents éléments constitutifs du protocole relatif aux bâtiments des écoles.

Il suggère de faire un essai du nettoyage des sols des écoles avec l'auto laveuse. Un essai concluant validera une périodicité annuelle du nettoyage des sols.

C. Vente de la maison forestière

Monsieur le Maire précise que la vente se fera en décembre 2022 et que le montant de la vente tiendra compte de la déduction du montant du remplacement de la baignoire, sur la base du devis établi par l'entreprise BURGUNDER.

D. Commission de sécurité à la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que le rapport de sécurité établi en février 2022 met en évidence des points qui ne sont pas en adéquation avec la réglementation.

Il précise que les régularisations ont été faites selon les prescriptions indiquées soit en l'espèce :

-raccordement sonore de l'alarme

-mise en place de serrures à bouton moleté pour les portes et issues de secours (norme européenne EN 1125), pour faciliter l'évacuation des personnes en cas d'incendie.

-commande d'un onduleur avec batterie pour assurer le fonctionnement des lignes téléphoniques.

E. Acquisition du terrain SCI RICHARD

Monsieur le Maire précise que la signature de l'acte de vente a eu lieu le lundi 23 mai 2022.

Il appelle à la remise en route de ce projet avec la recherche de subventions pour l'installation de caméras de surveillance, à la reprise de contact avec Vito Conseil pour les possibilités d'aménagement du bâtiment RICHARD et de la teneur du projet salle des fêtes dans sa globalité.

F. Projet d'aménagement voirie

Monsieur le Maire rappelle qu'un ralentisseur a été mis en place rue général de Gaulle, à hauteur du rétrécissement.

Il précise que certains ranspachois souhaiteraient que d'autres systèmes de ralentissement soient installés à certains endroits spécifiques du village.

Le 1^{er} adjoint ajoute que le ralentisseur est conforme à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire précise que certains automobilistes empruntent le trottoir pour éviter le ralentisseur ; il propose qu'un tracé pour le cheminement des piétons soit matérialisé et étendu à l'ensemble des rues du village.

Ce projet se fera en concertation avec le référent sécurité.

G. Désignation d'un régisseur titulaire, régisseur suppléant et/ou mandataires pour la régie « festivités »

Monsieur le Maire annonce la nécessité de désigner des personnes habilitées à manipuler de l'argent public, lors de manifestations ranspachaises festives.

Les conseillers Christelle KEMPF et Grégory GERARD se portent volontaire pour occuper respectivement les fonctions de régisseur titulaire et de régisseur suppléant.

H. Demande de renouvellement des créneaux horaires pour la salle des fêtes, saison 2022-2023

Monsieur le Maire annonce que cette demande émane de l'association Bien-être & Sport 68.

I. Contrat agent d'entretien

Monsieur le Maire évoque une divergence dans l'élaboration du temps de travail annuel de l'agent, qui souhaiterait des heures en plus pour les périodes de remise en état des classes.

Monsieur le Maire précise que ce sujet fera l'objet d'une réflexion ultérieure avec les adjoints.

J. Réunion de la Commission de Contrôle des listes électorales, du 19 mai 2022

Madame Simone FEST prend la parole et explique que toutes les personnes ne résidant plus à Ranspach, soit une vingtaine, ont été radiées des listes.

K. Journée citoyenne de Ranspach

L'adjointe Carole BOURRE annonce que cette demi-journée du 21 mai 2022, a mobilisé une vingtaine de personnes et s'est achevée par un repas offert à chacun des bénévoles.

L. Réunion publique du 10 juin 2022

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de cette réunion était la présentation des membres du Conseil Municipal aux habitants du village, avec énonciation des actions menées depuis le début du mandat.

Il précise que cette réunion s'est traduite par une discussion ouverte sur des thématiques libres, un échange convivial qui a regroupé une cinquantaine de personnes.

M. Projet de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique qu'avec l'acquisition du bâtiment SCI RICHARD, le projet va reprendre.

Il précise que le référent de sécurité l'adjudant LE DOUBLIC a été consulté pour une mise en place appropriée des caméras de vidéosurveillance.

Il souligne l'importance de rechercher des subventions rapidement.

N. Bilan communal ONF

Monsieur le Maire présente –via les documents transmis par l'ONF- le bilan ONF 2021 pour lequel il souligne la prise en considération de la chasse pour le calcul des recettes...un point qu'il étudiera de façon plus approfondie dans un temps proche.

O. Tour de France féminin

L'adjointe Catherine PITROSKI s'exprime sur ce sujet : elle précise que le tour passera le 30 juillet 2022 par Ranspach (route départementale 1066) et qu'il faut trouver 5 personnes bénévoles pour tenir les postes 'barrières'.

Elle précise qu'il faudra prendre des arrêtés relatifs à l'interdiction de circuler en forêt pour les véhicules ; à l'impossibilité de stationner en haut du Markstein ; à l'impossibilité d'accéder au Markstein ; aux contraintes horaires de circulation sur la RD 1066.

Monsieur le Maire souligne que des contrôles seront effectués par la Brigade Verte.

P. Achat d'une auto laveuse, chez Soprolux

Monsieur le Maire est plutôt satisfait de cet achat.

Il est en attente de l'efficacité du nouveau shampoing huilant à utiliser sur parquet.

Q. Entretien des tombes militaires

La conseillère madame FEST explique que la personne en charge de l'entretien bénévole de ces tombes n'est plus en capacité de le faire ; aussi, la commune doit prendre la relève.

Monsieur le Maire précise qu'il va prendre contact avec monsieur GISSY pour échanger sur le sujet.

L'adjointe Catherine PITROSKI suggère de refaire le plan du cimetière, qui apparemment serait illisible.

R. Remerciements :

- De Monsieur Paul ANSEL de l'UNC, pour la subvention octroyée
- De Madame et Monsieur GERRER pour l'attention à l'occasion de leurs noces d'or
- De l'association départementale des Restaurants du Cœur du Haut-Rhin
- De la société Saint-Vincent-De-Paul, pour l'octroi d'une subvention

S. Pétition – sens interdit

Monsieur le Maire présente le courrier envoyé par les pétitionnaires pour réitérer leur demande de gestion du carrefour rue de l'école – rue général de Gaulle et de la possibilité de supprimer « ponctuellement et de manière réfléchie » le sens interdit.

Monsieur le Maire précise que les problèmes de voirie en général seront traités après la période estivale.

Avant de conclure, Monsieur le Maire évoque quelques points supplémentaires relatifs à :

⇒ **Compte rendu du conseil d'école, du 9 juin 2022**

L'adjointe Marie ANSELM évoque quelques points suivants :

-l'effectif 2022-2023 : stabilité pour la rentrée

- reprise quasi-totale des activités scolaires
- remerciement des enseignantes pour la prise en charge financière du bus pour la sortie au zoo
- programmation des travaux durant l'été, à définir avec l'équipe technique
- placer un récupérateur d'eau au niveau du préau, pour l'arrosage des jardins
- kermesse de l'école, vendredi 1^{er} juillet 2022.
- demande d'ouverture de débit de boissons effectuée

⇒ ***Désignation d'un référent communal rénovation énergétique***

- l'adjoint Eric ARNOULD s'est porté volontaire pour être référent titulaire
- l'adjointe Marie ANSELM s'est portée volontaire pour être référente suppléant

⇒ ***Une réunion sur le projet du Crassier*** est prévue samedi 9 juillet 2022, à 10h30, à la salle des fêtes

⇒ ***Projet de construction de 5 maisons pour séniors, rue Creuse***

Monsieur le Maire présente le projet de construction de monsieur SIMON.

Il explique qu'une réunion d'information et d'échanges sur la faisabilité du projet s'est déroulée en présence de l'architecte conseil de Saint-Amarin et du 1^{er} adjoint.

Séance levée à 22h23

La Secrétaire de séance



Madame Catherine PITROSKI